



Compte-rendu de la Commission Consultative Départementale des Gens du voyage

Lundi 20 novembre 2017 – Préfecture du Puy-de-Dôme

Sous la présidence de :

Monsieur Jacques BILLANT, Préfet du Puy-de-Dôme

Monsieur Alexandre POURCHON, 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

ont participé :

I – Les représentants de l'État

Monsieur Nicolas DUFAUD, Directeur de cabinet du Préfet

Monsieur Florent NOUAZÉ-DUPAQUIER, adjoint au Chef de cabinet du Préfet

Monsieur Pierre GENESTE, Préfecture, DCTE

Monsieur Franck BOULANJON, Sous-Préfet de Riom

Madame Christine MRDENOVIC, Secrétaire Générale Sous-préfecture d'Issoire

Madame Manuelle DUPUY, Directrice départementale adjointe des territoires

Madame Lisa WILLIAMS, Cheffe du service habitat, rénovation urbaine, DDT

Madame Catherine PAULA, Responsable du bureau développement de l'offre de l'habitat public, DDT

Monsieur Alain BLÉTON, Directeur départemental de la cohésion sociale

Madame Elisabeth PERRIN, Inspection académique/DASEN

Monsieur C. ROMAN, Chef d'escadron du groupement de gendarmerie

II – Les représentants du Conseil départemental

Monsieur Gérald COURTADON, vice-président en charge de l'habitat

Monsieur Nicolas PRAT, Conseil départemental du Puy de dôme

Monsieur Philippe BERNAZ, directeur de l'action sociale territorialisée et de l'insertion

Madame Léna CHALVON, responsable du service habitat

Madame Carole SAPIO, Conseil départemental Puy-de-Dôme

Madame Nathalie CARDONA, conseillère départementale du Puy-de-Dôme

III – Les représentants des EPCI

Monsieur Daniel FERRAGU, adjoint au maire de Pont-du-Château
Monsieur Tony BERNARD, maire de Châteldon
Monsieur Mohand HAMOUMOU, maire de Volvic

IV – Les personnes qualifiées

Madame Rosalie JARGAILLE, représentant l'APGVA
Monsieur Jacques BONNANT MICHEL, représentant l'ANGVC
Monsieur Sébastien BAUDIER, représentant l'ASNIT
Monsieur Pierre STIMBACH, représentant l'AGP
Madame Cécile BECKER
Monsieur Michel BARATIER

Autres participants :

Pour l'AGSGV :
Monsieur Patrice PONS, Directeur
Madame Magali TECHER
Madame Raïssa FOURNIER
Monsieur Jean-François BARRAUD

Mme Sandrine MAISONNEUVE (École itinérante)

Monsieur Luc MONNIN cabinet d'études GIE CATHS
Madame Evelyne ROUSSIGNE cabinet d'études GIE CATHS

Monsieur le Préfet ouvre la séance et souligne l'exemplarité des démarches entreprises dans le département depuis la signature du premier schéma en 2002, ainsi que les avancées réalisées en matière de politique à destination des familles de gens du voyage sur les différentes thématiques, et la qualité du pilotage matérialisée par la position commune entre le Conseil départemental et l'État. Il évoque la nécessité de prendre en compte l'adéquation entre l'offre et les aspirations des familles dans le cadre des opérations de sédentarisation avec l'appui des associations et des familles.

Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental rappelle l'engagement historique du Département sur le sujet des gens du voyage depuis 2000, et les modalités de réalisation qui permettent de traiter équitablement les familles de gens du voyage en tant que citoyens à part entière. Il insiste sur le schéma, reconnu « pilote » au niveau national, et l'importance d'associer les collectivités, afin d'intégrer la dimension « habitat ». Face à la précarité des familles, les solutions à trouver constituent des enjeux majeurs pour un traitement digne et des solutions restent à trouver. Il précise qu'il s'agit d'un travail soutenu par l'État et le Département qui accompagnent les collectivités, en lien avec l'AGSGV.

Bilan des activités 2017 – M. Pons

Le point est fait en matière d'errance, de grand passage, d'actions sociales et d'activités de ferrailage. Il évoque les problèmes récurrents portant sur la situation des familles sédentarisées sur les aires d'accueil en attente de solution d'habitat, ainsi que les phénomènes d'errance.

Monsieur le Préfet souligne que la solution « aire d'accueil » doit être provisoire et qu'il est nécessaire d'envisager des projets d'habitat ou des acquisitions de terrains. S'agissant des errances et des installations illicites, devant les ordonnances et référés qui obligent les familles à partir, aucune solution pérenne n'est apportée lorsque les familles investissent d'autres sites.

Ménages en errance – M. Pons

Des procédures d'expulsion sont en cours sur Cébazat et nécessitent d'engager des opérations d'habitat et de chercher des terrains temporaires d'accueil.

Monsieur le Préfet rappelle que les aires de stationnement sont destinées aux voyageurs de passage mais qu'il ne s'agit pas d'infrastructures destinées à accueillir durablement les familles, le terrain « temporaire » devant conduire au parcours résidentiel.

M. Pourchon précise que les équipements réalisés et les aires s'accompagnent de règlements intérieurs qui doivent s'appliquer à chaque personne et que les problèmes générés par certaines familles ne sont pas acceptables, s'il convient rappeler aux Notaires que les achats de terrain doivent s'accompagner de vérifications en terme de possibilité de construire.

M. le Préfet rappelle que depuis 2015 une prospection foncière a été réalisée par l'EPF, l'AGSGV et la DDT sur l'agglomération clermontoise pour parvenir à créer de l'accueil temporaire sur l'agglomération, pour des ménages confrontés à des situations d'errance. Un travail similaire a été réalisé sur Riom Limagne et Volcans. La ville a aménagé un terrain permettant d'accueillir 4 ménages uniquement pour l'hiver 2017-2018, projet soutenu par les élus et le Sous-Préfet de Riom.

M. Paquet souligne que les projets nécessitent l'appropriation des familles. Pour ce qui concerne le grand passage, la recherche de foncier exclut certaines parcelles à l'exception de certains secteurs, dont l'environnement n'est pas sécurisé.

M. Bernard précise que la situation des familles en errance et le grand passage sont deux thématiques différentes mais qu'il n'y a pas aujourd'hui d'aire de grand passage construite et aménagée alors que les EPCI sont maintenant structurés à l'échelle des bassins de vie et que cela devrait permettre d'équiper le département de deux ou trois aires de grand passage.

Les EPCI doivent avoir la volonté de créer ces aires et peuvent bénéficier des financements de la DETR en 2017-2018. La sensibilisation des présidents des EPCI sur ces modalités sera intéressante.

S'agissant des familles en errance, la mobilisation et le recensement du foncier doivent permettre de trouver des solutions.

M. Bonnant indique que l'occupation des aires diffère selon la saison.

M. Hamoumou s'étonne de constater le peu d'avancement des projets alors que différents terrains ont été expertisés afin de répondre aux besoins des grands passages. En particulier, la présence d'une famille génère une situation d'insécurité.

Concernant les aires d'accueil, il considère que ce ne sont plus des aires de « passage » puisque les familles y vivent depuis 20 à 30 ans et qu'elles ne voyagent plus. La difficulté consiste à faire respecter le règlement intérieur. La commune de Volvic rencontre de réelles difficultés pour trouver des terrains pour envisager des projets d'habitat adapté, pour trouver les financements, pour répondre aux besoins de scolarisation, et ne pas se heurter aux riverains ou entreprises situées à proximité.

M. Pourchon s'interroge sur le blocage des projets. À l'échelle de l'EPCI, il est important de répondre aux problèmes d'habitat avec une réponse collective et des discussions concertées.

M. Paquet précise que les recherches en matière de foncier pour l'air de grand passage ont permis de cibler un terrain à Aubière qui a été rejeté, et que des réunions sont prévues sur différentes hypothèses. Le développement du parcours résidentiel des familles est un objectif inscrit au PLH qui s'accompagne d'un renforcement des effectifs au sein de Clermont Auvergne Métropole avec des perspectives encourageantes.

M. le Préfet souligne que le terrain identifié à Aubière s'est avéré non adapté. La réflexion pour construire un parcours d'accès à l'habitat avec des familles peut démarrer à partir d'une solution de terrain provisoire qui reste à formaliser et nécessite l'engagement des collectivités.

Mme Jargaille précise que certaines familles souhaitent acquérir les terrains sur lesquels ils vivent depuis longtemps, y compris en aires d'accueil. D'autres familles propriétaires de leur parcelle souhaitent par ailleurs les aménager mais sont confrontés au refus des communes.

M. Baudier précise que sur le secteur de Riom, les gens de la communauté qui souhaitent acheter des terrains ont des refus systématiques et sont considérés comme « gênants ».

Malgré l'important travail réalisé sur l'agglomération clermontoise avec l'AGSGV, l'AGP refuse de créer une aire de grand passage (Lempdes, Cournon ...) qui représenterait un danger pour les familles mais privilégie les Combrailles.

M. le Préfet rappelle la nécessité de travailler avec les communes et la mobilisation des EPCI pour la construction des parcours pour des familles.

Mme Dupuy souligne l'importance du cadre départemental en matière d'habitat. À l'échelle de chaque territoire, 25 PLH sont exécutoires et l'EPCI a la compétence obligatoire en matière d'accueil et de terrains familiaux. Une orientation forte du schéma en cours porte sur la création de PLAI adaptés mais révèle un nombre de réalisations insuffisant. Il serait souhaitable de promouvoir la production de 5 ou logements orientés pour les gens du voyage au titre des programmations 2018 et suivantes, ce qui nécessite une bonne visibilité des demandes. Cette mesure pourrait s'imposer sur la période triennale à venir car l'État porte le financement.

M. Courtadon indique que le Département accompagne ces projets financièrement et par la garantie d'emprunt, que l'évolution de la vente HLM peut constituer un levier au même titre que l'accession sociale. Le Département consolide par ailleurs ses capacités d'intervention sur l'habitat privé en complément des subventions de l'Anah.

M. Pons s'interroge sur les perspectives 2018 qui se limiteraient à la création de 4 logements ce qui est très faible. Il regrette que certaines opérations notamment sur Issoire n'intègrent pas de logements adaptés pour les gens du voyage.

M. Duffaux indique le travail important réalisé par l'État tant en matière de grand passage que de financements autorisés.

Mme Perrin rappelle la création de l'école itinérante il y a 40 ans et la réussite des enfants issus des communautés en matière d'apprentissage.

M. Baudier souligne que la scolarisation reste une difficulté pour les familles en errance, que les cours par correspondance sont refusés à Clermont-Ferrand alors qu'ils sont acceptés ailleurs (exemple de Grenoble)

Mme Perrin répond que la commission spécialisée accorde ou refuse la possibilité de suivre des cours par correspondance en fonction du contexte des familles et que ce n'est pas forcément une solution adaptée.

Mme Maisonneuve indique le très bon accueil des enfants scolarisés à l'école Jean Moulin à Clermont-Ferrand

elle souligne également les phénomènes de déscolarisation liés aux situations des familles en errance.

M. Monnin (GIE CATHS) présente la démarche d'évaluation des gens du voyage qui tient compte de l'évolution des aires d'accueil depuis 1990. Il s'interroge sur les besoins réels en matière d'accueil, sur les conséquences du vieillissement de la population gens du voyage, sur la nécessité de travailler sur le volet habitat en abordant l'aspect économique, la santé ainsi que l'approche juridique.

La démarche d'évaluation du schéma sera accompagnée d'un examen particulier de la gouvernance.

M. le Préfet rappelle que les familles sont acteurs du schéma, et que l'ensemble des partenaires doivent travailler ensemble à l'élaboration du futur schéma.

M. Bonnant se questionne sur la pertinence de la domiciliation, sur l'amélioration des terrains familiaux des familles, sur les problèmes en matière d'interprétation de zonages (zone UV au PLU) au regard des évolutions réglementaires.

M. le Préfet annonce que l'évaluation du schéma intégrera ces remarques, qu'elle fera l'objet de validations techniques et politiques, et sera présentée en commission plénière.

M. Monnin indique que des groupes de travail seront organisés par thème et qu'une validation de la phase 1 sera un préalable à la phase 2.

M. Pourchon souligne les attentes partagées entre l'État et le Conseil Départemental et témoigne de la volonté politique pour répondre au bien vivre ensemble.

M. le Préfet souhaite avancer sur les différentes thématiques pour inscrire des engagements dans le prochain schéma, gérer les problèmes d'errance, déterminer les outils nécessaires à la mise en œuvre des solutions avec les bailleurs sociaux et associations, pour prendre les décisions adaptées, et promouvoir des actions à réaliser y compris dans le domaine de la scolarisation.

Mme Becker indique que les expulsions concernent des mères de familles, des personnes âgées des enfants en bas âge en période hivernale (site de Ladoux), ce qui a pour conséquence la déscolarisation des enfants. Elle souhaite connaître la date de la trêve hivernale.

M. Duffaut indique qu'il s'agit de l'application d'une décision de justice mais qu'il convient de tenir compte des facteurs humains évoqués.

M. Pons rappelle que les prospections foncières réalisées en mars 2015 sur l'agglomération clermontoise et les demandes formulées à Clermont Auvergne Métropole n'ont trouvé aucune solution face à la situation des familles en grande détresse depuis 3 ans et demi, et que la situation est difficile pour la vie de ces familles si la trêve hivernale n'est pas étendue aux résidences mobiles.

M. Pourchon s'engage à trouver des solutions d'urgence.

M. Duffaut remercie les membres de la commission pour leur participation active.

Le Préfet du Puy-de-Dôme,



Jacques BILLANT

Le Président du Conseil départemental,

